DECAP Hydro 35

DECAPANT Façade GÉLIFIÉ

FORMULE SPECIALE
DECAPAGE EN PROFONDEUR
Biodégradable.
Sans paraffine.

DESCRIPTION

DECAP HYDRO 35 est un décapant façade gélifié, prêt à l'emploi, sans odeur et sans paraffine constitué d'un mélange de solvants organiques facilement biodégradables avec des activateurs et un agent de rhéologie.

PROPRIÉTÉS

- Permet une application verticale sans coulure
- Décapage en profondeur la plupart des peintures bâtiment organique mono-composant, crépis, RPE et I1, I2.
- Utilisable dans des zones faiblement ventilées (courettes intérieures, couloirs, utilisation d'échafaudage bâché…)
- Temps ouvert important permettant l'élimination des résidus, même 48 heures après l'application du décapant.
- Ne noircit pas le bois, n'attaque pas le verre.

DECAP HYDRO 35 est non inflammable, ne contient ni chlorure de méthylène (DCM), ni n-méthylpyrrolidone (NMP), ni soude caustique, ni phtalates, ni solvants naphta et autres produits dangereux pour l'environnement.

MODE D'EMPLOI

DDECAP HYDRO 35 s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une brosse en matière végétale. Sur les façades R.P.E. et R.S.E. : Laisser agir 4 à 24 heures, et jusqu'à 48 heures en fonction de la nature et de l'épaisseur du revêtement. Les temps d'action varient en fonction des conditions de vent, température. Gratter à l'aide d'une spatule ou d'un scraper puis rincer à l'eau chaude ou froide, avec un nettoyeur haute pression, minimum 120 bars [débit de l'eau : 800 litres/heure minimum]. Ce travail doit être effectué dans les règles de l'art.

RENDEMENT

400 à 800 g/m² suivant la nature et l'épaisseur du revêtement à décaper.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : Gélifié — Point éclair : > 90°C
Densité :1 +/- 0.05 — Ph : 2.8 environ

PRÉCAUTION ET PROTECTION

Protéger les surfaces sensibles aux solvants organiques. Ne pas appliquer par des températures inférieures à 5°C. Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Etiquetage EUROPEEN.
Produit réglementé : Irritant.
/ Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

20 L.

STOCKAGE

Il est recommandé de stocker le DECAP HYDRO 35 à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré.

Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables. **Version n°4 du 25/02/2014**.

D.P.E.
Z.A. du Gifard 3
B.P. 58
35410 DOMLOUP
Tél. 02 99 37 79 00
Fax. 02 99 37 70 62
accueil@dpe.fr
dpe.fr

DECAP DECAPANT Façade GELIFIE

Hydro 35

FORMULE SPECIALE
DECAPAGE EN PROFONDEUR
Biodégradable.
Sans paraffine.

Conformément aux directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et leurs adaptations.

NOTICE D'HYGIENE ET SECURITE

PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. Type de gants conseillés contre les projections accidentelles : ANSELL 37665. Type de gants conseillés en cas de contact prolongé : BUTOJECT 898. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

MANIPULATION STOCKAGE
- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la manipulation.

RISQUE
- Irritant pour les yeux et la peau chez les personnes sensibles.
- Ce produit n'est pas considéré comme inflammable ou facilement inflammable (Pt éclair > 61°C).
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

BIODEGRADABILITE
Produit facilement biodégradable.

DECHETS ISSUS DU DECAPAGE
Déchets d'activité économique dangereux selon le code de l'environnement R 541-8 décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011.

PREMIERS SOINS
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un médecin.
- INGESTION : Ne pas faire vomir et appeler un médecin / lui montrer l'étiquette.
- CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Numéro **APPEL URGENCE** : 01 45 42 59 59 (C.A.P.) / Centre **15**

INCENDIE
- Utiliser des extincteurs à poudre ABC ou BC
- Utiliser des mousses polaires.
- Utiliser de l'eau, seulement, pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Ne pas utiliser d'eau pour éteindre le feu.
- Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

EPANDAGE
- Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Eponger avec un matériau absorbant l'huile.
- Ne pas déverser les résidus dans les cours d'eau.

D.P.E.
Z.A. du Gifard 3
B.P. 58
35410 DOMLOUP
Tél. 02 99 37 79 00
Fax. 02 99 37 70 62
accueil@dpe.fr
dpe.fr